

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

Référence
034-2025

Adhésion de Monts d'Arrée
Communauté au syndicat mixte
Bretagne Mobilités

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Cui ont pris part au vote
15	9	12

Date de la convocation
08/10/2025

Date d'affichage
08/10/2025

A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 18/10/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 14 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAÏ Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DIRAISON Fabien, PLASSART Adrien, LE GUILLOU Grégory.

Absents excusés : Mmes LABEYRIE Annick qui donne procuration à COZIEN Amaud, CALON Myriam ; LE FOLL Méline qui donne procuration à REDON Christiane, M. DANIEL Christophe, DUBOS Jean-Jacques, LE MOIGNE Nicolas qui donne procuration à LE GUILLOU Grégory

A été nommé(e) secrétaire : BOURNIGAL Virginie

Objet de la délibération : Adhésion de Monts d'Arrée Communauté au syndicat mixte Bretagne Mobilités

La compétence « Organisation de la Mobilité » a été transférée à Monts d'Arrée Communauté par arrêté préfectoral du 12 juillet 2021.

Le syndicat mixte Bretagne Mobilités, en cours de création, va porter la politique partenariale en matière d'organisation de la mobilité à l'échelle régionale.

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté a délibéré en conseil communautaire du 25 février dernier pour adhérer à ce syndicat mixte.

Comme le prévoit ses statuts et conformément l'article L.5214-27 du CGCT, Monts d'Arrée Communauté demande aux 12 communes membres du territoire communautaire de se prononcer sur cette adhésion.

L'accord est exprimé par la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou 1/2 des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés se prononce favorablement à l'adhésion de Monts d'Arrée Communauté au syndicat mixte Bretagne Mobilités

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16 octobre 2025

La secrétaire de séance,
Virginie BOURNIGAL.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

